

TURNY

>> Notre commune

N° spécial

BULLETIN MUNICIPAL

août 2015



Plan Local d'Urbanisme

**Réunion publique
le 7 septembre 2015 à 19h à la salle des fêtes.**





LE CONSEIL MUNICIPAL DE TURNY

CONTINUE LA REVISION DE SON P.O.S. -

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

PAR L'ELABORATION D'UN P.L.U. -

PLAN LOCAL D'URBANISME



Depuis janvier 2011, le conseil municipal travaille sur le projet de révision du P.O.S. et sa transformation en P.L.U.

13 réunions de travail dont deux avec les services de l'Etat (DDT, DREAL, ...) et les personnes publiques associées (chambres consulaires, conseil général, conseil régional, ...) ont été organisées.

Deux réunions publiques ont eu lieu, les 30 novembre 2012 et 03 Mai 2013, qui ont permis de vous informer de l'avancement du dossier et de présenter les objectifs du projet général et le zonage.

Sur la base de ce qui a été présenté en réunion publique et en réunion de travail, le conseil municipal a « arrêté les études » (c'est-à-dire entériné le projet de PLU) le 04 juillet 2013 et transmis le dossier aux services de l'Etat et personnes publiques associées pour qu'ils rendent un avis sur le projet avant qu'il soit soumis à enquête publique.

Cependant, à l'issue de cette consultation, la commune a reçu un avis défavorable de l'Etat qui soulignait alors une surconsommation excessive du foncier à vocation d'habitat et une trop faible prise en compte des enjeux environnementaux et agricoles. L'Etat exigeait alors que la commune procède à un nouvel arrêt de son PLU.

C'est-à-dire qu'un nouveau projet doit être présenté avec moins de zones constructibles notamment.

Le conseil municipal a alors rencontré Mme La sous-Préfète pour avoir des explications et de trouver une issue favorable. Le zonage a été repris plusieurs fois puis une réunion de travail le 22 juin dernier en présence des membres de la commission, du bureau d'études et des représentants de l'Etat (service urbanisme de la DDT) a permis de trouver un accord sur le nouveau projet.

Ce nouveau projet a réduit les zones urbaines (constructibles immédiatement) et supprimé les zones d'urbanisation future. En revanche, il maintient les zones d'activités.

De plus, les secteurs de jardin arrières de parcelles où les annexes, piscines, ... sont admis, ont été réduits.

Ce PLU doit également prendre en compte la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové – mars 2014).

Néanmoins, ce travail est réalisé sur la même base de P.A.D.D. (projet d'aménagement et de développement durables).

Pour rappel, le P.A.D.D. traduit les objectifs de la commune au travers d'une vision prospective du territoire. Il se décline sous forme de thèmes et aborde des sujets comme l'environnement, l'habitat, le cadre de vie...

Il permet notamment d'exprimer des projets, qui ne peuvent pas toujours être retranscrits dans le zonage et dans le règlement. Au-delà des grands principes, le PADD est le projet global de la commune.

Le projet communal (P.A.D.D. de Turny) s'articule autour de trois orientations :

1. FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

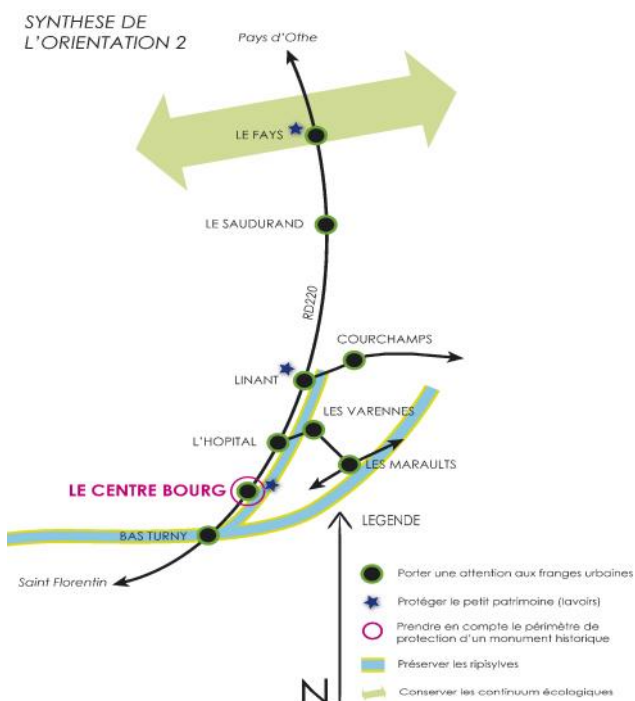
- Impulser une nouvelle dynamique démographique
- Offrir un parcours résidentiel sur le territoire communal
- Adapter l'offre en équipements et en services à la population en fonction des besoins et de l'arrivée de nouvelles populations

2. PROTÉGER LE CARACTÈRE RURAL ET LES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

- Affirmer le caractère rural et la typicité du territoire dans les opérations d'aménagement
- Valoriser l'eau présente sur le territoire communal
- Préserver la mosaïque des milieux : boisement, haies, vergers et favoriser le déplacement des espèces

3. RENFORCER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

- Affirmer l'activité agricole comme composante majeure du territoire
- Permettre le développement et l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire communal
- Développer l'activité touristique



Afin de permettre de doter la commune d'un PLU, outil moderne de planification pour le territoire, le conseil municipal a décidé de poursuivre le projet en tenant compte des remarques et en adaptant le projet aux consensus trouvés en juin 2015.

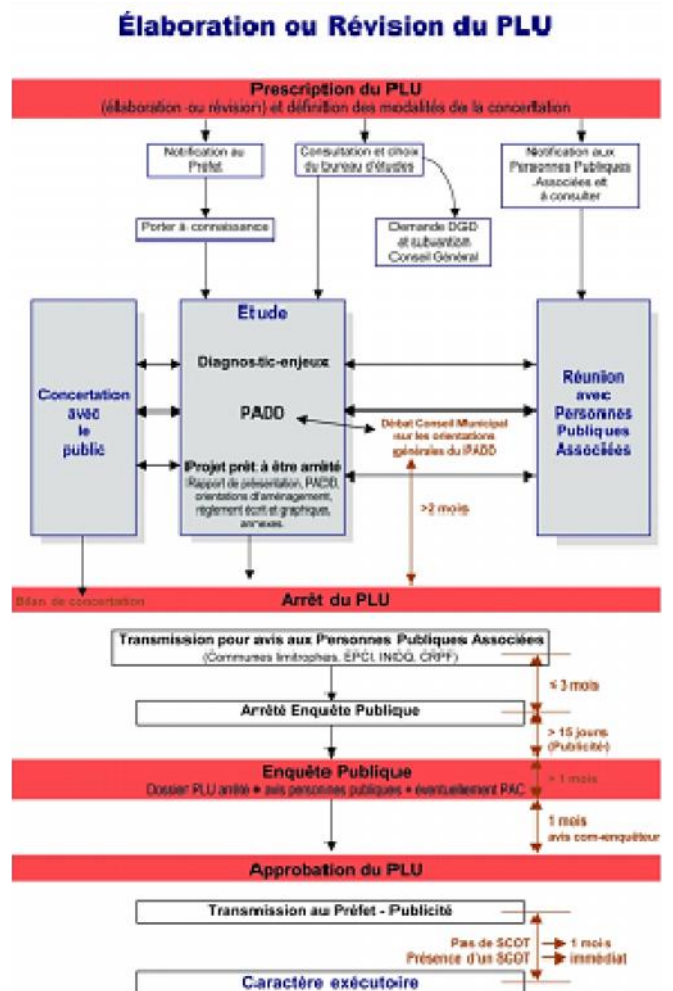
Ce projet vous sera présenté lors d'une prochaine

réunion publique
qui se tiendra
le 07 septembre 2015 à 19h
à la salle des fêtes

Elle succédera à une nouvelle réunion avec l'ensemble des services et des personnes publiques associées. Ce qui nous permettra de vous donner des informations précises au cours de cette réunion.

Si tout se passe bien, le conseil municipal pourra procéder à un nouvel « arrêt du PLU » puis vous soumettre dans le cadre de l'enquête publique le projet.

Pour vous aider à comprendre la procédure nous vous présentons un schéma de l'élaboration du PLU.



Source : andeches.equipement.gouv.fr

>> Travaux

ECOLE, LES PROJETS DES ARCHITECTES ARRIVENT !

Le bulletin municipal du mois de juin vous informait de la décision de construction d'une école (maternelle et élémentaire) qui nous permettra à terme de satisfaire les exigences d'accessibilité handicapés de la mairie, de l'agence postale, de la bibliothèque et du restaurant scolaire en réaménageant les locaux actuels.

Trois architectes ont été sélectionnés après un appel public à concurrence. Ils déposent leurs esquisses à la fin du mois d'août. **Ces esquisses seront exposées à Turny sous le porche de la Mairie dès le vendredi 4 septembre après-midi.**



Lieu d'implantation de la future école

Sur la base de ces esquisses une négociation avec les architectes permettra de choisir celui avec lequel nous travaillerons à la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal du 10 septembre devrait arrêter ce choix.

Après cette date, c'est le seul projet retenu qui restera affiché et, naturellement, nous continuerons à actualiser cet affichage au fil de l'avancée du projet.

Votre regard ne peut que nous aider à parfaire le projet.
Adressez-nous vos observations à mairie@turny.fr

>> Patrimoine

UNE SOUSCRIPTION POUR L'ÉGLISE

Les journées du Patrimoine auront lieu les 19 et 20 septembre. L'église de Turny sera ouverte de 14 à 18 heures. Ces journées marqueront le lancement d'une souscription pour poursuivre les travaux indispensables de restauration. Ces travaux seront présentés lors de ces journées à 16h30 à l'église.

Toute somme versée permet une réduction à hauteur de 66 % sur les impôts sur le revenu (100 € versés donnent droit à 66 € de crédit d'impôt). Aidez-nous à financer ces travaux, en participant vous-même, en sollicitant famille, amis, collègues, entreprises, tous ceux qui sont attachés au patrimoine et à notre architecture. La réussite de cette opération est entre les mains de chacun d'entre nous.

Des dépliants permettant les dons sont joints à ce bulletin. Ils seront également disponibles lors de ces journées et en mairie.

C'est la Fondation du Patrimoine qui collecte et complète ces dons.

A noter également lors de ces deux jours, toujours à l'église, deux expositions : tableaux des Ateliers du Puits de St Florentin et « Les femmes et le petit monde de Turny au 18ème siècle » réalisée par les Après Midis de St Flo. Enfin une visite commentée de l'église à 15h30 sera proposée par les Amis du Patrimoine et du Site de Turny.



**Prochain bulletin
mois d'octobre**